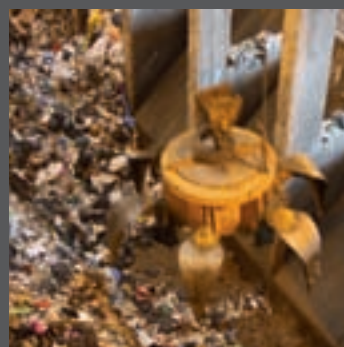




RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011



Au sommaire

1 L'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD), à Chambéry.

2 Une chaîne de tri.

3 Le Guide de la sécurité édité en 2011.



LE TERRITOIRE DE SAVOIE DÉCHETS	4
SAVOIE DÉCHETS, UNE HISTOIRE DE COOPÉRATION	5
L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE SAVOIE DÉCHETS	6
L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE DE SAVOIE DÉCHETS	8
L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS (UVETD)	9
LE FONCTIONNEMENT D'UNE LIGNE D'INCINÉRATION	10
LES CHIFFRES DE L'INCINÉRATION	13
L'INCINÉRATION ET L'ENVIRONNEMENT	14
LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES	16
LE BILAN FINANCIER DE L'UVETD	18
TARIFICATION ET COÛTS DES PRESTATIONS DE SAVOIE DÉCHETS	19
LES ACTIONS DE COMMUNICATION	20
LA CHARTE DE COOPÉRATION DU SILLION ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES DÉCHETS (CSA3D)	21
GLOSSAIRE	23

Directeur de la publication : **Lionel MITHIEUX, Président**
Conception/rédaction : **Savoie Déchets assisté de Brigitte SARAZIN**
Création graphique, mise en page & relecture : **Atelier-111.fr**
Impression : Imprimerie **Alias** à Poisat (38)
Crédits photos : **L. BEAUMONT-ATELIER-111, D.R.**
Tirage : 200 ex. sur papier recyclé. - Juin 2012

Ce document est établi conformément aux articles L.5211-39, L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2011, une année forte en activité



édito du Président

Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir que je vous invite à parcourir le rapport d'activités de Savoie Déchets.

L'année 2011 a été une année marquante à bien des égards.

Notre Syndicat Mixte s'agrandit avec l'adhésion de la Communauté de Communes de Chautagne. Le nombre de collectivités territoriales adhérentes passe ainsi de 13 à 14 – représentant un bassin de population de plus de 351 000 habitants – toujours soucieuses de mutualiser la gestion des déchets en termes environnementaux, techniques et économiques.

En 2011, avec près de 115 000 tonnes de déchets incinérés au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets située à Chambéry, nous avons atteint la capacité maximale d'incinération autorisée, permettant ainsi la revente :

- D'une production en énergie électrique à EDF équivalente aux besoins annuels de 5 300 foyers
- D'une production en énergie thermique à la société de Chauffage Urbain de la Ville de Chambéry (SCDC), équivalente aux besoins annuels de 6 800 foyers.

Parallèlement, la collecte sélective continue d'augmenter de près de 5 % en passant de 16 585 tonnes en 2010 à 17 407 tonnes en 2011.

Les collectivités locales du Sillon Alpin (dont Savoie Déchets), présentes dans les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie, se sont investies depuis plusieurs années dans le domaine du développement durable, en particulier dans celui du traitement des déchets (incinération, méthanisation, tri, compostage) avec les programmes nécessaires de remises aux normes et la recherche de solutions pérennes dans ce domaine.

C'est dans un souci d'optimisation de fonctionnement de leurs installations et pour avoir une vision d'ensemble sur le traitement des déchets, qu'une Charte de Coopération du « Sillon Alpin Développement Durable Déchets » a été signée.

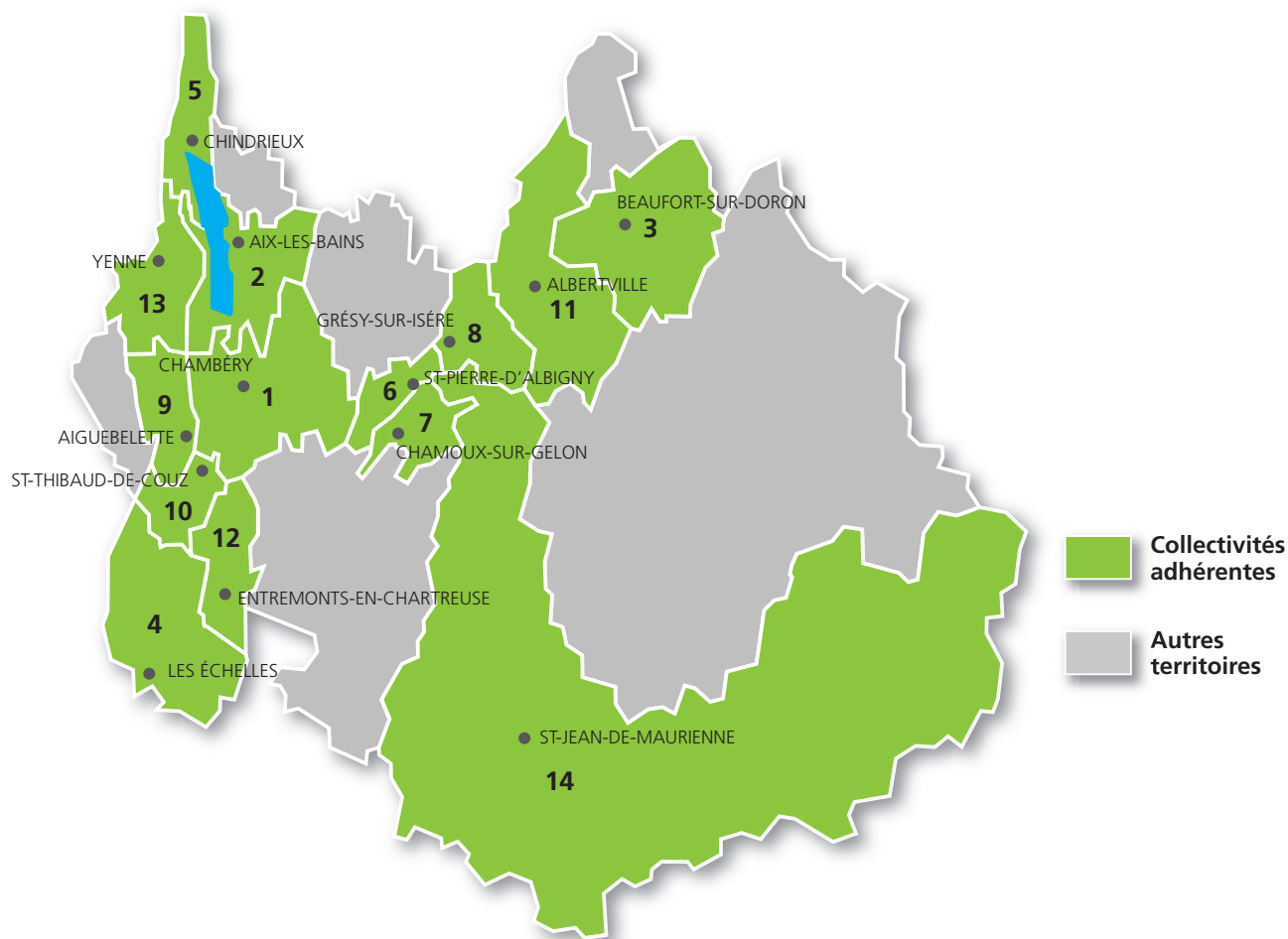
Ce rapport destiné à l'information des élus et des usagers du service public, a pour objectif de présenter en toute transparence et dans le respect des obligations réglementaires : le syndicat mixte et son fonctionnement, les résultats techniques, les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets, le bilan financier, les actions de communication de Savoie Déchets.

Bonne lecture.

Lionel MITHIEUX

Le territoire de Savoie déchets

La Communauté de Communes de Chautagne adhère officiellement le 29 juillet 2011.



LES 14 ADHÉRENTS DE SAVOIE DÉCHETS

1. Communauté d'Agglomération Chambéry métropole.
2. Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB),
3. Communauté de Communes du Beaufortain,
4. Communauté de Communes de Chartreuse Guiers (CCCG),
5. Communauté de Communes de Chautagne,
6. Communauté de Communes de la Combe de Savoie (CCCS),
7. Communauté de Communes du Gelon et du Coisin (CCGC),
8. Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS),
9. Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA),
10. Communauté de Communes du Mont Beauvoir (CCMB),
11. Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL),
12. Communauté de Communes des Entremonts en Chartreuse,
13. Communauté de Communes de Yenne,
14. Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM).

Savoie Déchets, une histoire de coopération

L'Unité de valorisation
énergétique et de
traitement des déchets
(UVETD)
située à Chambéry.

DÉBUT 2008, une étude sur la mutualisation du traitement des déchets a permis d'analyser la situation des collectivités compétentes pour la gestion des déchets en Savoie, et d'envisager plusieurs modalités de coopération. Il était en effet dans l'intérêt de toutes ces collectivités de disposer d'équipements et de solutions pérennes tout en s'as-

surant de la maîtrise des coûts et des décisions. À l'issue de cette étude, et de nombreuses rencontres entre élus, avec notamment le soutien du Conseil Général, la solution s'est portée sur la création d'un syndicat mixte. Savoie Déchets est ainsi devenu opérationnel au 1^{er} janvier 2010.



Photos : © L. Beaumont - Aelger-111

DEUX COMPÉTENCES MAJEURES

- **Le traitement des déchets ménagers et assimilés,**
- **Le tri et la valorisation des collectes sélectives.**

Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et éventuellement répondre à des consultations liées à sa compétence afin de traiter des déchets pour le compte de tiers. Savoie Déchets gère également les passifs antérieurs à sa création, liés à l'usine d'incinération de Gilly-sur-Isère et aux exportations de l'usine d'incinération de Chambéry durant les travaux de modernisation.

Il est important de rappeler que pour des raisons de proximité, les compétences "Collecte des déchets ménagers et assimilés", "Collecte des produits recyclables" et "Gestion des déchetteries" ont été conservées par les collectivités adhérentes. Elles n'ont pas été transférées à Savoie Déchets.

LES QUATRE RAISONS MAJEURES DE LA CRÉATION DE SAVOIE DÉCHETS

- *Se mettre en conformité avec la réglementation notamment sur la compétence traitement.*
- *Sécuriser les apports sur les installations existantes et ainsi réduire le coût d'incinération à la tonne.*
- *Assurer une filière pérenne pour les différentes collectivités du territoire.*
- *Assurer un traitement local des déchets dans le respect du principe de proximité.*

L'organisation institutionnelle de Savoie Déchets

Le Syndicat Mixte est placé sous la responsabilité d'un **Président** et de quatre **Vice-présidents**.



Lionel MITHIEUX
Président.



Franck LOMBARD
Vice-président en charge de la compétence «Nouvelles compétences, mutualisation du tri et relations avec les services fonctionnels de Chambéry métropole»

LE FONCTIONNEMENT institutionnel de Savoie Déchets est assuré par un Comité syndical. Avec l'adhésion de la Communauté de communes de Chautagne, le nombre de délégués siégeant au comité syndical est passé de 28 à 29. Les délégués sont désignés comme suit.

Chacune des 14 collectivités membres dispose d'un délégué par tranche de population DGF* correspondant à 5 % de la population DGF totale du Syndicat. Toute tranche entamée donne droit à un délégué.

Le calcul s'effectue donc comme suit : un délégué de 0 % à 4,99 %, 2 délégués de 5 % à 9,99 %. Le nombre et la répartition des délégués sont recalculés à chaque renouvellement général du Comité syndical. Pour chaque délégué titulaire, la collectivité membre élit également un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

**Dotation Globale de Fonctionnement
(lire glossaire en page 23)*

	Pop. DGF	Sièges
CA CHAMBERY METROPOLE	128 023	8
CORAL	43 029	3
CC COMBE DE SAVOIE	5 932	1
CC HAUTE COMBE DE SAVOIE	7 018	1
CC DU BEAUFORTAIN	8 808	1
CC GELON ET COISIN	4 494	1
SIRTOM DE MAURIENNE	64 501	4
CA DU LAC DU BOURGET	57 059	4
CC CHARTREUSE-GUIERS	12 034	1
CC ENTREMONTS EN CHARTREUSE	2 041	1
CC DE YENNE	6 597	1
CC LAC D'AIGUEBELLETTE	4 989	1
CC MONT BEAUVOIR	2 310	1
CC CHAUTAGNE	4 930	1
TOTAL	351 765	29



François CHEMIN

Vice-président en charge du Suivi de l'UVETD.



Corinne CASANOVA

Vice-présidente en charge de l'Administration générale et de la communication.



Jean SILLON

Vice-président en charge des Finances, Marchés et Ressources humaines a remplacé M. Jean-Jacques Mauris.

Délégué(s) titulaire(s)	Fonction à Savoie Déchets	Autre titre	Suppléants
Gérard BATTU			Luc BERTHOUD Gérard BLANC Aristide CHINAL Michel DANTIN Guy FAJEAU Gilles HAMMER Bernard HOFBAUER Xavier BOLZE
Jean-Pierre BURDIN		Vice-président de C.M.	
Joseph CAMPAGNA			
Françoise DORNIER	Membre du Bureau		
Henri DUPASSIEUX		Vice-président de C.M.	
Lionel MITHIEUX	Président		
Patrick PENDOLA		Vice-président de C.M.	
François GALLET		Vice-président de C.M.	
Claude BESEVAL		Vice-président de la Co.RAL	
Franck LOMBARD	Vice-président	Vice-président de la Co.RAL	
Michel ROTA		Vice-président de la Co.RAL	
Jean Jacques MAURIS		Président de la C.C.C.S	
Christian RAUCAZ	Membre du Bureau	Vice-président de la C.C.H.C.S.	
Dominique DOIX	Membre du Bureau	Président de la C.C.B.	
Marc GIRARD	Membre du Bureau		
François CHEMIN	Vice-président	Vice-président du S.I.R.T.O.M.M.	
Christian SIMON		Président du S.I.R.T.O.M.M.	
Patrick LESEURRE			
Jean-Yves TOESCA		Vice-président du S.I.R.T.O.M.M.	
Corinne CASANOVA	Vice-présidente	Vice-présidente de la C.A.L.B.	
Dominique DORD		Président de la C.A.L.B.	
Jean CARPENTIER			
Michel MACAIRE			
Claude DEGASPERI	Membre du Bureau	Président de la C.C.C.G.	
Jean SILLON	Vice-président		
Jean-Pierre LOVISA	Membre du Bureau		
Daniel ROYBIN	Membre du Bureau	Vice-président de la C.C.L.A.	
Denis BLANQUET	Membre du Bureau	Vice-président de la C.C.M.B.	
Bruno CAGNON			

L'organisation opérationnelle de Savoie Déchets

LE FONCTIONNEMENT opérationnel de Savoie Déchets est assuré par :

- Une équipe technique de 50 agents pour la maintenance et l'exploitation de l'UVETD transférée de Chambéry métropole à Savoie Déchets au 1^{er} janvier 2011.

- Une équipe administrative composée :
 - d'un directeur,
 - d'un responsable administratif et financier,
 - d'une assistante administrative,
 - d'une assistante comptable,
 - d'un chargé de mission "Tri des collectes sélectives".

L'équipe administrative est, pour partie, mise à disposition de Savoie Déchets par une convention avec Chambéry métropole. Dans le cadre de celle-ci, Savoie Déchets bénéficie également de l'expertise des services fonctionnels (*Directions des finances, des ressources humaines, des achats/marchés, de l'administration générale, des systèmes d'information, etc.*) et opérationnels (*Directions de la gestion des déchets et des eaux*) de Chambéry métropole.

FAITS MARQUANTS EN 2011

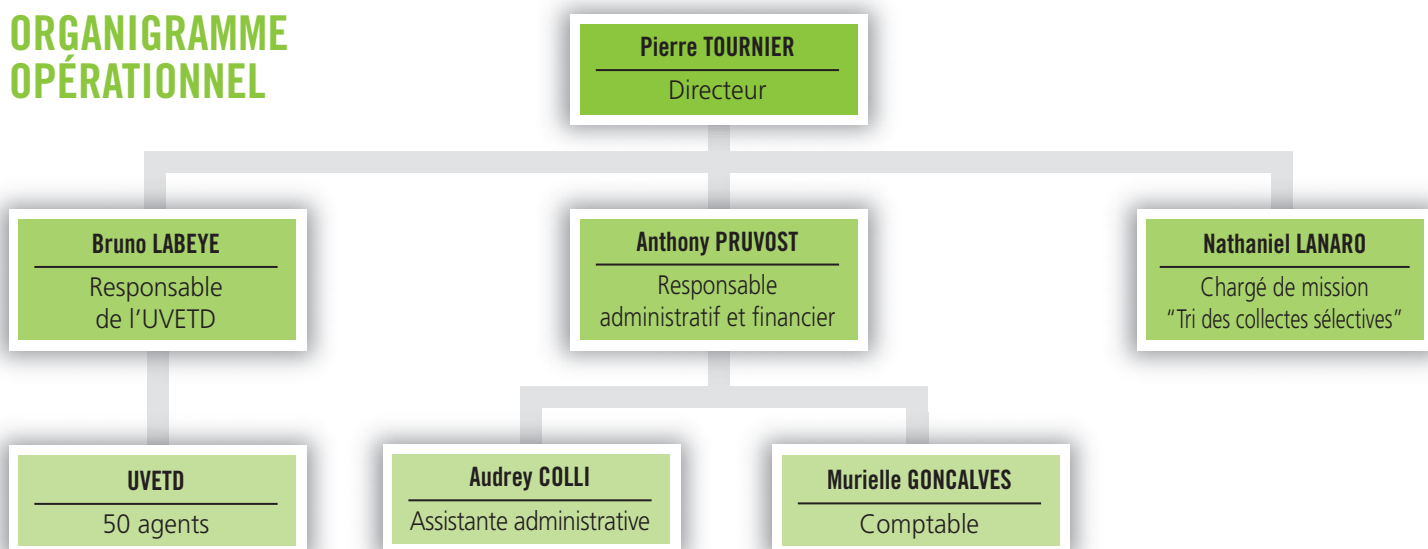
- 29 juillet. La Communauté de Communes de Chautagne adhère officiellement à Savoie Déchets.
- L'arrêté préfectoral du 5 décembre 2011 abroge celui du 3 décembre 2007 et reprend l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, modifié le 3 août 2010.
- 13 décembre. Signature de la "Charte de coopération du sillon alpin pour le

développement durable déchets" (CSA3D) entre 7 collectivités de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Haute-Savoie et la Savoie (voir page 21).

- Fonctionnement de l'UVETD à pleine charge : 115 000 tonnes de déchets incinérés soit sa capacité maximale.
- Les tonnages globaux de collecte sélective de Savoie Déchets augmentent de près de 5 %, passant de 16 585 tonnes à 17 407 tonnes.
- Maintien de la certification ISO 14001 pour l'UVETD.



ORGANIGRAMME OPÉRATIONNEL



L'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD)

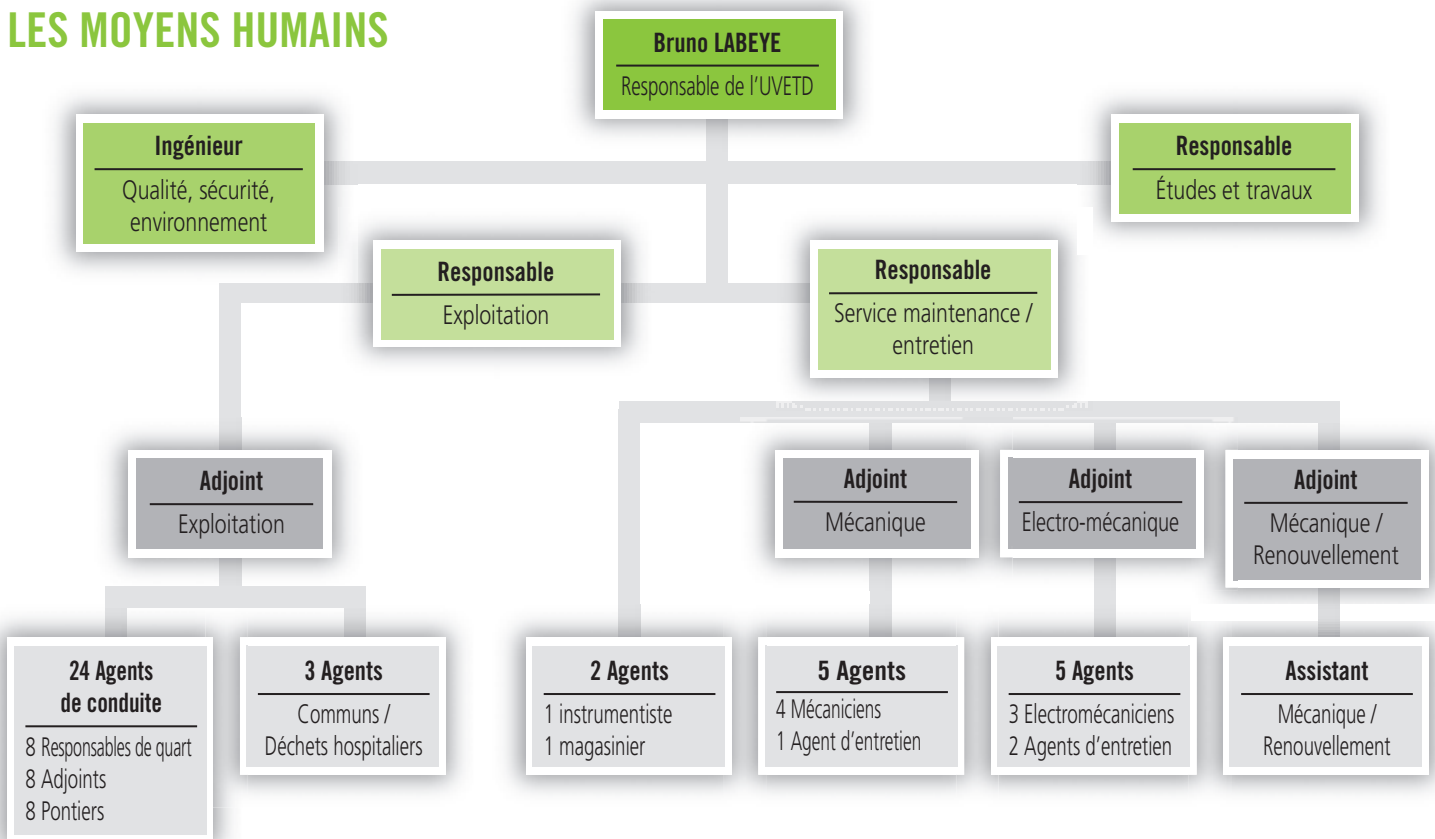
L'UVETD est un équipement industriel régi par l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2007. L'usine peut traiter 115 000 t/an de déchets non recyclables dont :

- les ordures ménagères (OM);
- les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI);

- les déchets industriels banals (DIB);
- les incinérables provenant des déchetteries.

L'UVETD est également autorisée à traiter 40 000 t/an de boues de stations d'épuration urbaines.

LES MOYENS HUMAINS



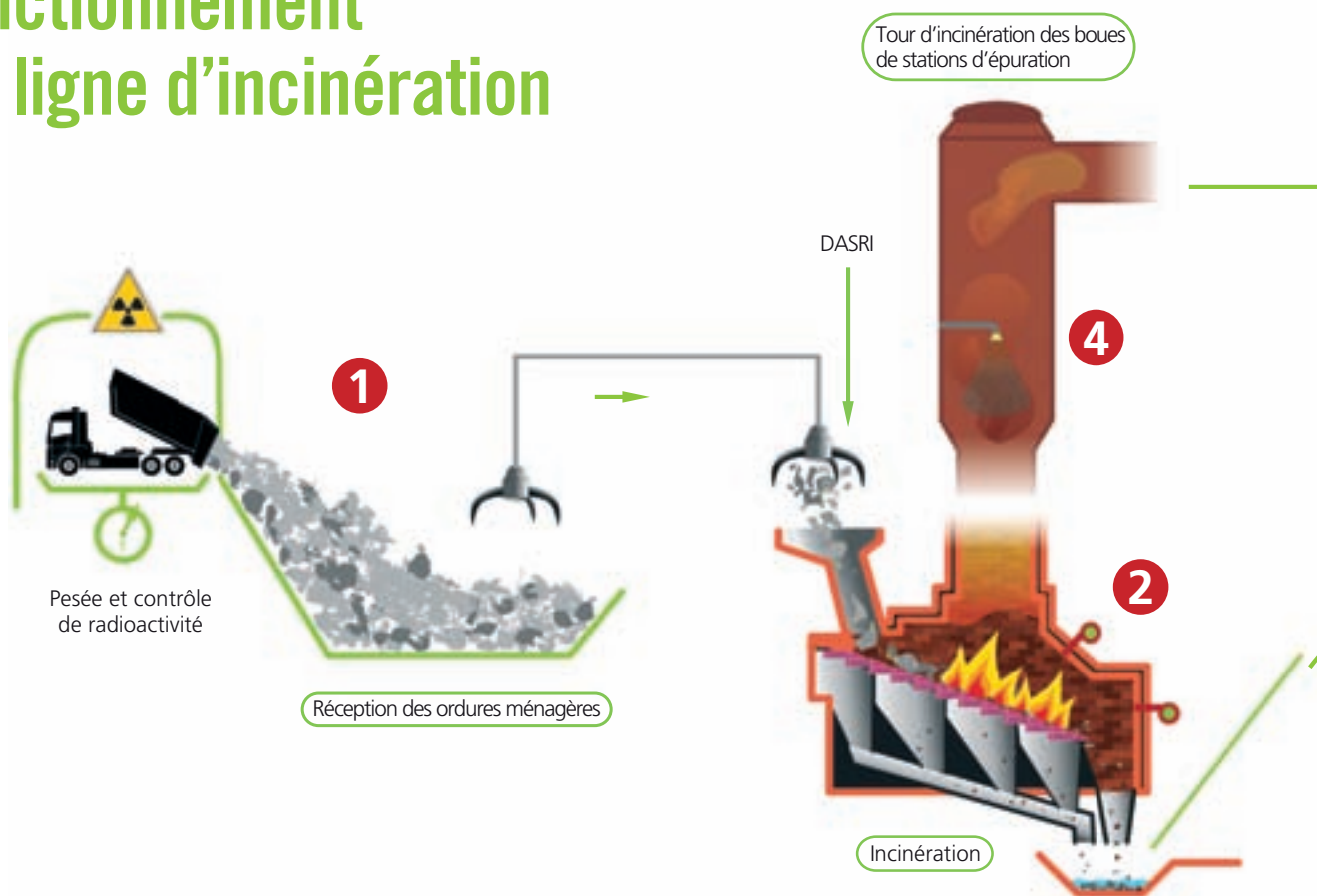
LES MOYENS TECHNIQUES

L'UVETD dispose de trois lignes d'incinération. Chacune comprend :

- un four d'une capacité de 5 t/h,
- une tour de traitement des boues et de destruction des oxydes d'azote,
- une chaudière produisant de la vapeur à 40 bars / 380°C,

- un traitement des fumées de type sec répondant aux dernières normes de dépollution en vigueur,
- une unité de valorisation électrique de la vapeur à l'aide de turbines,
- une unité de production de chaleur transmise sur le réseau de chauffage urbain.

Le fonctionnement d'une ligne d'incinération



LES 6 ÉTAPES DE L'INCINÉRATION

1 Livraison/chargement des déchets

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (contrôle de radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours.

Les DASRI suivent un parcours spécial (voir page 12).

2 Combustion

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont les mouvements permettent leur avancée. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets ne sont introduits dans le four que lorsque la température est supérieure à 850°C, ce qui permet de détruire

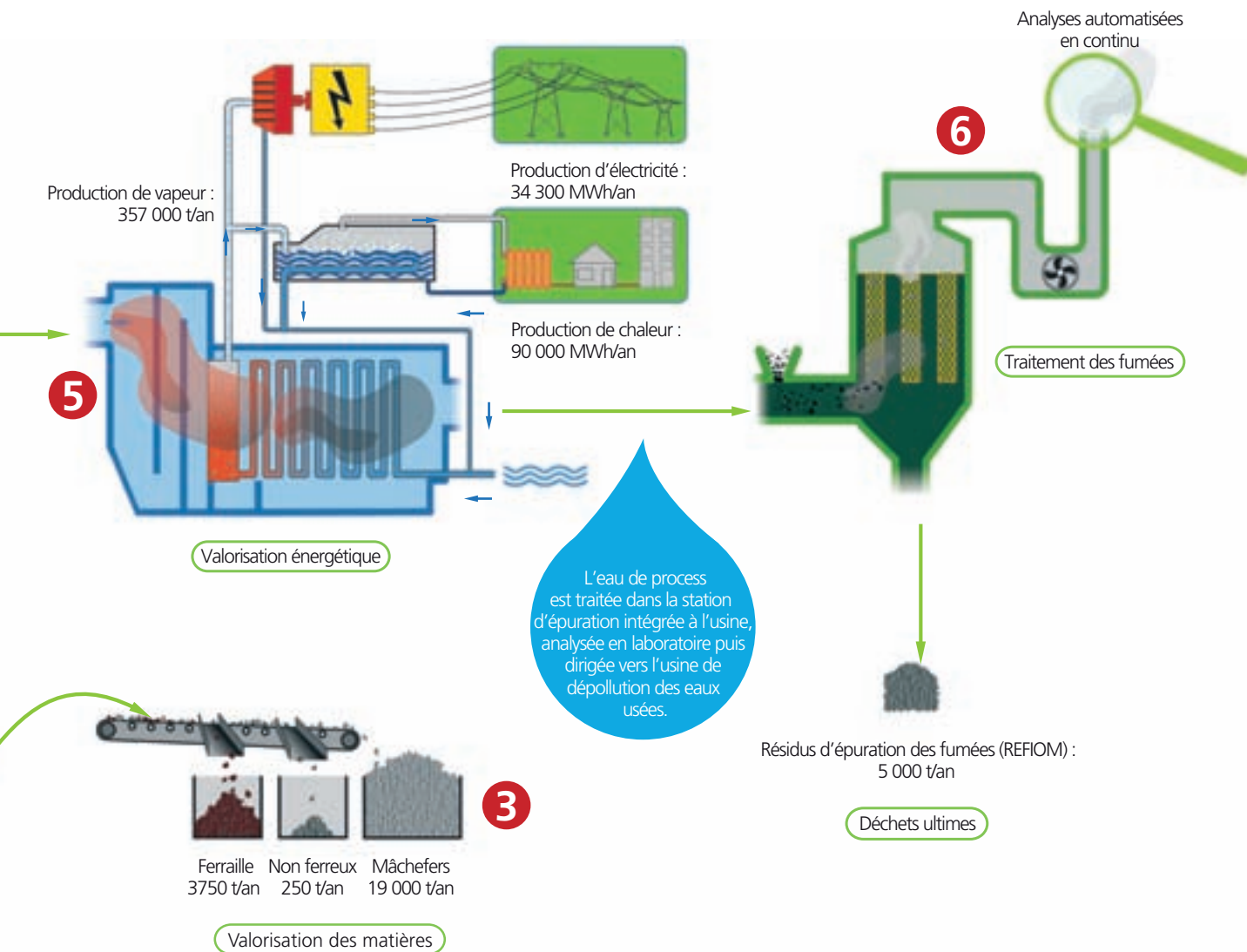
l'ensemble des dioxines générées. L'énergie produite des déchets permet généralement de maintenir le four au-dessus de 850°C. Toutefois, en cas de chute de la température, des brûleurs se mettent automatiquement en service. La combustion est entretenue par apport d'air sous le plan de grilles. Cet air, qui peut être réchauffé, a trois fonction :

- sécher les déchets dans la zone d'introduction,
- réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille
- pré-refroidir les mâchefers en sortie.

De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz pour obtenir leur combustion complète.

3 Mâchefers

Les mâchefers issus du four sont criblés et déferrailés. Les mâchefers sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées



pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent ensuite être valorisés en travaux publics. Les métaux ferreux et non-ferreux sont revendus pour être recyclés.

4 Traitement des boues

Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre courant des fumées dans les tours IBISOC au dessus des fours.

5 Récupération d'énergie

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous deux formes :

- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur,
- en électricité grâce à deux turbo-alternateurs, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie, et revendue à EDF pour l'autre.

6 Traitement des fumées

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches qui répond aux normes en vigueur :

- injection de bicarbonate de soude permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique).
- injection de charbon actif pour fixer les dioxines et les métaux lourds.
- Injection d'urée (dont une partie récupérée dans les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.

Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu.

Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM) restant dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en Allemagne.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)



© L. Beaumont - Atelier-111

Les DASRI sont traités en 48h maximum.

Les DASRI suivent un parcours spécial.

Les collecteurs de déchets d'activités de soins à risques infectieux, clients de l'usine, sont munis de badge pour accéder 24h/24 sur le site.

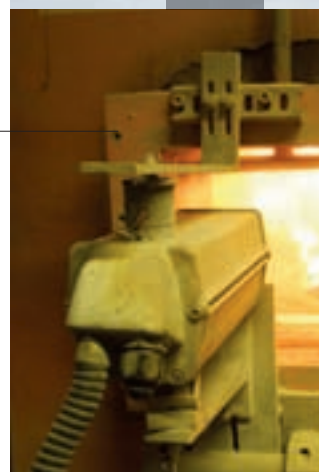
Une fois franchi le portique de détection de radioactivité, le camion accède à la zone de stockage des bacs où ils sont pris en charge par un opérateur. Chaque bac est installé sur une chaîne de manutention qui le pèse puis le déverse dans la trémie d'un four sous réserve que la température y soit supérieure à 850°C.

Au retour du cycle, l'opérateur récupère le bac vide pour le laver et le désinfecter. Pour finir, le bac est stocké, prêt à repartir dans le circuit de collecte.

Afin de pouvoir suivre aisément la gestion des bacs, chaque bac ou groupe de bacs d'un même producteur est muni d'un bordereau de suivi de déchets.

100 % des mâchefers produits par l'UVETD sont valorisables.

La température du four doit être au minimum de 850°C.



Ordures ménagères

Déchets industriels banals

Déchets incinérables de déchetterie

Déchets hospitaliers (DASRI)

Autres déchets

TOTAL

Boues de Step



Photos : © L. Beaumont - Atelier111

Les chiffres de l'incinération



LES SOUS-PRODUITS générés par l'incinération des déchets sont en grande partie valorisés. 29 075 tonnes de sous-produits ont ainsi été réalisées en 2011 par l'usine :

- 20 493 tonnes de mâchefers, dont l'intégralité a été classée V (valorisables). 9 691 tonnes ont été valorisés et 2 814 tonnes stockés en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND),

- 3 367 tonnes de ferrailles recyclées en fonderie,
- 289 tonnes d'aluminium recyclées en fonderie,
- 4 926 tonnes de poussières (REFIOM) valorisées dans d'anciennes mines de sel en Allemagne.

L'ÉNERGIE produite est quant à elle transformée en énergie. En 2011, l'UVETD a ainsi produit :

- 32 384 MWh d'électricité, dont 23 054 MWh vendus à EDF soit l'équivalent en fourniture des besoins annuels en électricité de 5 300 foyers.
- 65 708 MWh de vapeur vendus au chauffage urbain soit l'équivalent en fourniture des besoins annuels de 6 800 foyers.

2011 (en t)	2010 (en t)	Evolution 2011/2010	2009* (en t)	Evolution 2010/2009
105 756	102 626	+3,05 %	84 376	+21,63 %
4 102	1 429	+187,05 %	4 412	-67,63 %
1 989	2 012	-1,14 %	2 042	-1,47 %
2 785	2 543	+9,52 %	2 055	+23,75 %
596	240	+148,33 %	-	-
115 228	108 850	+5,86 %	92 968	-17,08 %
19 695	21 445	-8,88 %	18 385	+16,64 %

Incinération et environnement



© L. Beaumont - Atelier-111

L'ARRÊTÉ préfectoral du 3 décembre 2007 reprend les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002. Il porte sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux et l'impact sur l'environnement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué chaque mois à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

LES REJETS AQUEUX

LES EFFLUENTS liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et retraités suivant leurs origines. En fonction de leur qualité en sortie, ils sont envoyés à la station d'épuration propre à l'usine puis en milieu naturel.

Traitement physico-chimique des effluents liquides.



© L. Beaumont - Atelier-111

→ Les rejets aqueux de type industriel sont traités dans la station d'épuration interne de l'usine, avant d'être renvoyés à l'Unité de dépollution des eaux usées de Chambéry métropole.

Les paramètres pH, température et débit sont suivis en continu. Le carbone organique (COT), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES) font l'objet d'une analyse quotidienne. Une fois par mois, un organisme indépendant effectue un contrôle de ces paramètres ainsi que celui de l'azote organique et ammoniacal (NTK), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX).

Deux fois par an, un organisme indépendant effectue un contrôle des dioxines et furanes.

→ Les eaux de voirie sont rejetées dans le milieu naturel via un décanteur déshuileur.
→ Les eaux de toiture sont rejetées directement dans le milieu naturel.

Une fois par an un contrôle est effectué par un organisme extérieur sur les rejets en milieu naturel. Sont analysés les paramètres débit, température, pH, matières en suspension (MES), carbone organique (COT), demande chimique en oxygène (DCO), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX), dioxines et furanes. organiques absorbables (AOX).

MESURES DES REJETS AQUEUX

	pH	T°	Débit	MEST	DCO	DBO5	AZOTE KJELDAHL	FLORURES	CYANURES LIBRES	AOX
Unité*	-	°C	m ³	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l
Moyenne 2011	7,44	24,39	101,71	27,80	187,08	81,73	6,65	0,63	51,82	0,27
Maximum réglementaire	5,5 < pH < 8,5	< 30	400 m ³ /j	1000,00	1500,00	800,00	200,00	15,00	100,00	100,00



Sur chaque cheminée, des analyseurs de gaz contrôlent en permanence le bon fonctionnement de l'installation.

LES REJETS GAZEUX

LES TROIS LIGNES de combustion sont équipées d'analyseurs permettant de contrôler les paramètres suivants: acide chlorhydrique (HCL), dioxyde de soufre (SO₂), Oxydes d'azote (NO_x), Carbone Organique Total (COT), acide Fluorhydrique (HF), poussières, Oxygène (O₂), eau (H₂O), dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH₃), T°C, pression, débit.

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu sur cartouches pour les dioxines et furanes. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyse.

En parallèle, un organisme indépendant effectue deux fois par an un contrôle de tous ces paramètres en sortie de cheminée.

Des contrôles inopinés peuvent être aussi réalisés à la demande de la Direction Régionale de l'Équipement, l'Aménagement et du Logement (DREAL).

LES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

À LA SUITE d'une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL. Dans ces zones, des analyses sont effectuées dans le lait, les salades, les herbes, les plantes aromatiques, les sols et l'air ambiant. Ces mesures sont effectuées par des organismes agréés indépendants.

LES ÉMISSIONS SONORES

DES MESURES sont effectuées à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral.

Tous les résultats des contrôles réalisés en 2011 sont conformes à la réglementation.

CONTRÔLE DES APPAREILLAGES DE MESURES

Les appareils de mesures sont contrôlés tous les ans afin de garantir la fiabilité des contrôles effectués.

MESURES DES REJETS GAZEUX

	HCL	SO ₂	NO _x	CO	HF	COT	Poussières	NH ₃	N ₂ O	Debit	Fonctionnement des fours
Unité*	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	KNm ³ /h	jours hh : mm
Ligne de four n° 1	8,61	12,38	125,29	1,37	0,10	0,21	0,13	1,59	14,41	24,23	335 J 01:02
Ligne de four n° 2	8,52	10,35	129,46	4,18	0,11	0,12	0,2	1,59	12,51	25,22	317 J 23:30
Ligne de four n° 3	8,61	10,76	134,99	3,47	0,14	0,87	0,17	1,67	13,77	25,12	335 J 10:00
Moyenne 2011	8,58	11,16	129,91	3,00	0,11	0,4	0,17	1,62	13,56	24,86	
Maximum réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	-	-	-

CADMIUM	THALLIUM	ARSENIC	PLOMB	CHROME	CHROME VI	CUIVRE	NICKEL	ZINC	MERCURE	HCT
mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l
0,00**	19,45	0,01	0,04	0,26	28,18	0,03	0,01	0,07	4,00	0,17
0,05	50,00	0,10	0,20	0,50	100,00	0,50	0,50	1,50	30,00	5,00

* Voir Glossaire page 23.

**Valeur inférieure à 0,002 mg/l

Le tri des collectes sélectives

Le centre de tri Valespace, à Chambéry.



© L. Beaumont - Atelier111

DEPUIS le 1er janvier 2010, Savoie Déchets a la responsabilité du tri des collectes sélectives des collectivités adhérentes. Il est effectué dans les centres de tri **Valespace** à Chambéry et **Val'Aura** à Gilly-sur-Isère.

Selon les collectivités, deux types de collectes sont rencontrés : collecte différenciée ou collecte multimatériaux. La première

sépare les déchets recyclables en deux flux :

- **Journaux/revues** : Journaux, magazines, publicités, papiers divers. Ce flux comprend également les emballages en carton et cartonnets pour le centre de tri Val'Aura.
- **Emballages** : Emballages en plastique, bouteilles en plastique PET et PEHD, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires, emballages en carton et cartonnets. Ce flux ne comprend ni emballages en carton ni cartonnets pour le centre de tri Val'Aura.

La collecte multimatériaux ne comprend qu'un flux pour tous les déchets recyclables (journaux/revues et emballages)

TONNAGES COLLECTÉS PAR COLLECTIVITÉ ET PAR FLUX

	Population	Emballages*	Journaux Revues*	Multi- matériaux*	TOTAL 2011	Rappel 2010
VALESPACE						
CC Lac d'Aiguebelette	4989	72,18	129,26	-	201,44	207,71
CC Chartreuse-Guiers	12034	115,70	266,78	-	382,48	387,47
CALB	57059	299,68	727,96	1476,90	2504,54	2454,24
CA Chambéry métropole	128023	-	559,74	7612,25	8171,99	7557,65
CC Entremonts en Chartreuse	2041	22,14	43,00	-	65,14	63,99
CC Chautagne	4930	65,92	112,70	-	178,62	168,88
CC Mont Beauvoir	2310	23,56	52,08	-	75,65	65,37
CC Yenne	6597	77,28	189,84	-	267,12	249,03
SIRTOM Maurienne	64501	0,00	-	2215,56	2215,56	2200,98
TOTAL VALESPACE	282484	676,46	2081,36	11304,71	14062,53	13356,30
VAL'AURA						
CC Beaufortain	8808	-	-	302,30	302,30	278,28
CC du Gelon et du Coisin	4494	35,80	115,32	-	151,12	149,60
CC Combe de Savoie	5932	50,30	213,46	-	263,76	247,08
CC Région d'Albertville	43029	421,50	1828,23	-	2249,73	2258,67
CC Haute Combe de Savoie	7018	99,94	278,22	-	378,16	295,72
TOTAL VAL AURA	69281	607,54	2435,23	302,30	3345,07	3229,35
TOTAL SAVOIE DÉCHETS	351765	1284,00	4516,59	11607,01	17407,60	16585,65

* Les flux de collecte sélective ne sont pas identiques pour toutes les collectivités.

** Avant création de Savoie-Déchets.

***Comprend les papiers de déchetterie

LA PRODUCTION ET LA VENTE DES MATÉRIAUX TRIÉS

	Acier	Aluminium	Papiers*	Briques alimentaires	Cartonnets	Bouteilles et flacons en plastique	Refus et divers	Total
Tonnages triés (t)	465	33	10322	180	3744	1056	1754	17554
Ratio (kg/hab)	1,34	0,09	29,63	0,52	10,75	3,03	5,39	50,75
Répartition (%)	2,7	0,2	58,8	1	21,3	6	10	-
Tonnages vendus*	479	59	10477	166	4172	1061	1909	18324

Le centre de tri Val'Aura, à Gilly-sur-Isère.

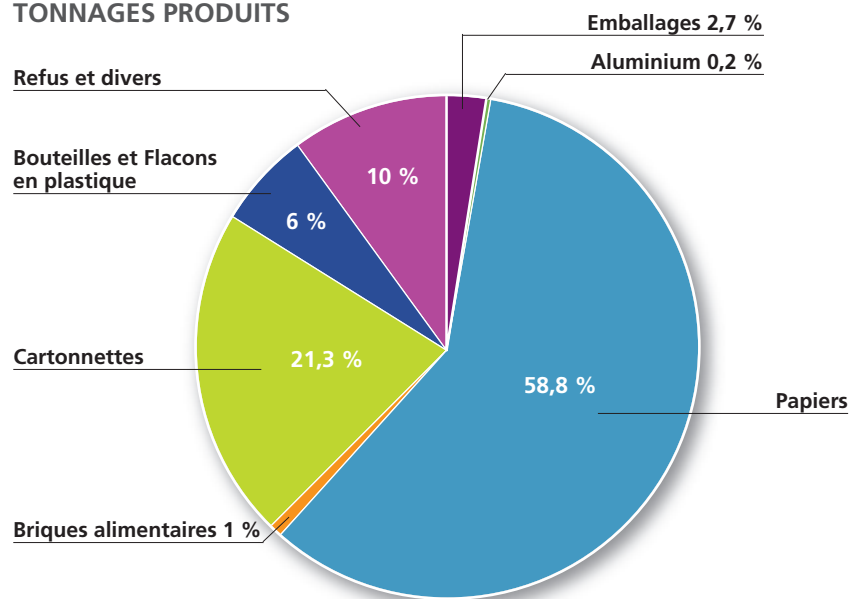


© L. Beaumont - Atelier-111

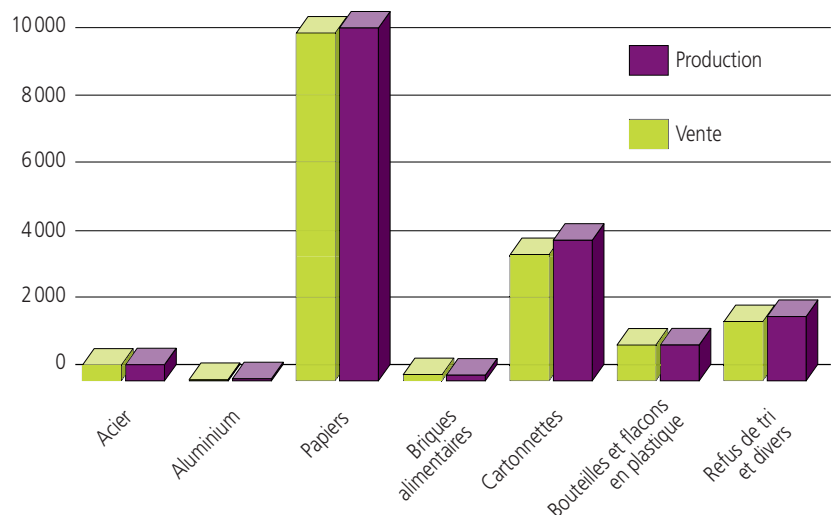
LA PRODUCTION correspond aux tonnages triés et conditionnés dans les centres de tri, avant envoi des matériaux vers les filières de recyclage.

Les chiffres "vente" correspondent aux tonnages expédiés vers les filières de recyclage. La différence entre les tonnages produits et les tonnages vendus correspond aux stocks.

TONNAGES PRODUITS



TONNAGES VENDUS



Évolution 2011/2010	Ratio 2011 Kg/hab	Ratio 2010 Kg/hab
- 3.02 %	40,38	41,63
- 1.29 %	31,78	32,20
+ 2.05 %	43,89	43,01
+ 8.13 %	59,46	54,39
+ 1.81 %	31,92	31,35
+ 5.14 %	36,23	34,46
+ 15.72 %	32,74	28,30
+ 7.26 %	40,49	36,84
+ 0.66 %	34,35	34,12
+ 5.29 %	47,80	43,46
+ 8.63 %	34,32	31,59
+ 1.02 %	33,63	33,29
+ 6.75 %	44,46	41,65
- 0.40 %	52,28***	52,49***
+ 27.88 %	53,88	42,13
+ 3.58 %	48,28	46,61
4.96 %	47,89	45,46

On note une augmentation des tonnages sélective de 4,96 % en 2011 par rapport à 2010.

Le bilan financier de l'UVETD

TOUT COMME la préoccupation de l'impact sur l'environnement et le respect de la réglementation, la maîtrise des coûts de fonctionnement des installations est une des priorités des élus et des agents de Savoie Déchets. L'objectif est de parvenir à un coût de traitement des déchets le plus bas possible sans sacrifier la protection de l'environnement. Dans ce sens, les décisions prises et les investissements effectués en faveur de la valorisation des déchets contribuent à limiter les coûts. Parallèlement, les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité de service font partie des objectifs fixés par les élus.



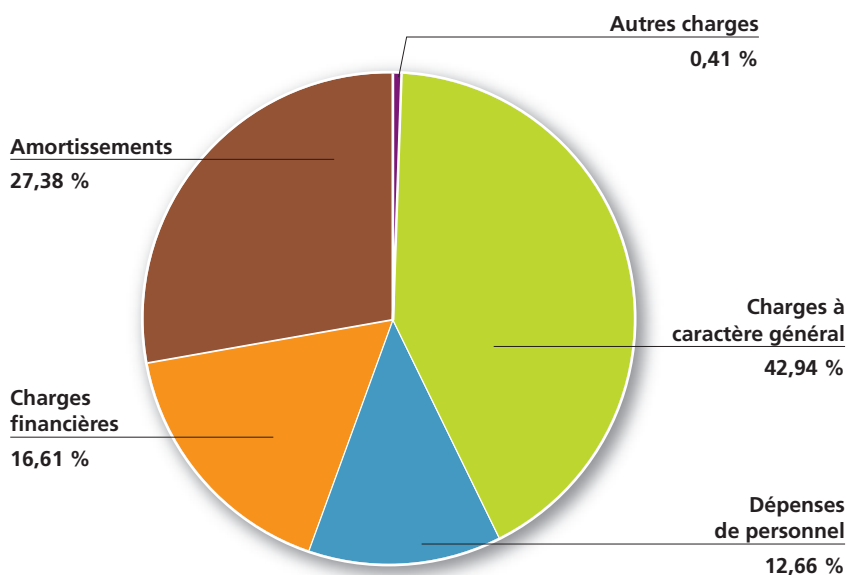
Une chaîne de tri

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Montants
Charges à caractère général	7 822 616,80 €
Dépenses de personnel	2 306 598,19 €
Charges financières	3 025 287,94 €
Amortissements	4 987 290,24 €
Autres charges	74 651,94 €
Total des dépenses	18 216 445,11 €

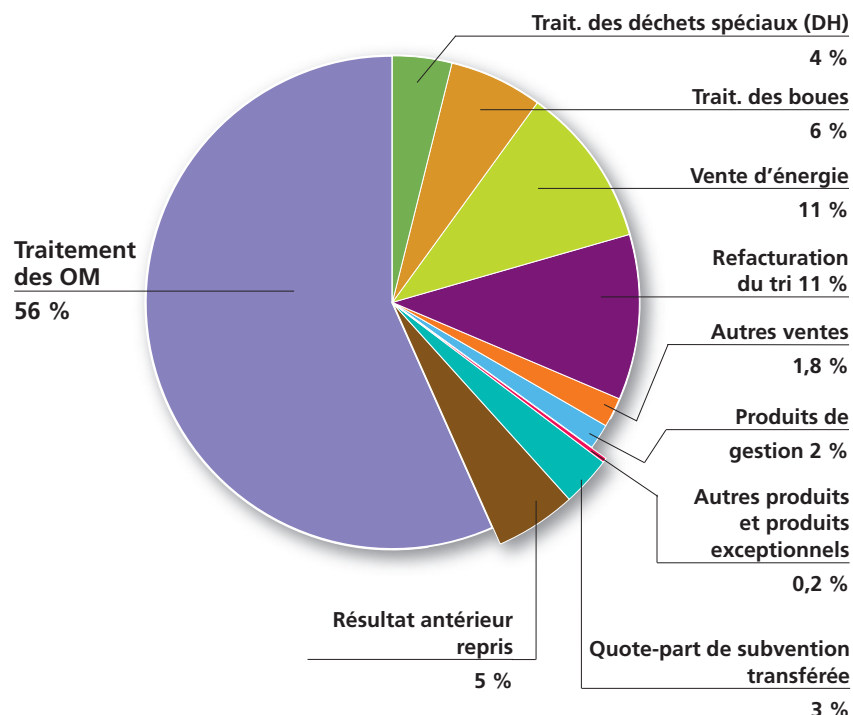


La combustion des déchets produit de l'énergie thermique utilisée par le réseau de chauffage urbain.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Montants
Traitement des OM	11 657 017,69 €
Trait. des déchets spéciaux (DH)	826 375,08 €
Traitement des boues	1 265 341,51 €
Vente d'énergie	2 163 639,89 €
Refacturation du traitement du tri	2 209 108,16 €
Autres ventes	427 404,31 €
Produits de gestion	357 038,62 €
Recettes d'exploitation	18 905 925,26 €
Autres produits et produits exceptionnels	43 515,50 €
Quote-part de subvention transférée	581 095,19 €
Résultat antérieur repris	1 060 262,00 €
Total des recettes	20 590 797,95 €



Tarification et coût des prestations de Savoie Déchets

TRAITEMENTS DE L'UVETD

Clients	Tarifs 2011 HT TGAP incluse
OM collectivités adhérentes	110,27 €/t
OM autres communes	110,27 €/t
Industriels	110,27 €/t
Déchetteries	110,27 €/t
Refus de l'UDEP de CM	110,27 €/t
Boues (la tonne brute à 20 % de siccité)	58,20 à 63,20 €/t
Centrifugation boues (la tonne de matière sèche, hors coût d'incinération, avec taux forfaitaire de siccité à 20 %)*	71,00 €/t
Déchets hospitaliers	250,36 à 368,36 €/t

* Sans TGAP

TRAITEMENTS DES SOUS-PRODUITS GÉNÉRÉS PAR L'INCINÉRATION

Type	Coût de traitement à la tonne
REFIOM exportés en mines de sel*	179,00 € HT/t
Mâchefers exportés en classe 2	60,47 € HT/t
Mâchefers utilisés en TP*	7,62 € HT/t



Le guide de la sécurité et le nouveau logo ont été réalisés en 2011. Le projet du site internet a également été lancé.

SavoieDéchets
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les actions de communication

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX OUTILS

DANS L'OBJECTIF de mieux être identifié et de présenter plus largement ses activités et son organisation, le Syndicat mixte s'est doté d'une identité visuelle à part entière incluant une évolution du logo existant et d'une plaquette institutionnelle. Il a également travaillé fin 2011 sur la mise en place du site internet opérationnel au printemps 2012.

Un guide de la sécurité a été édité en sept langues et distribué aux personnels francophones et non francophones des entreprises extérieures intervenant sur le site de l'UVETD. Pour améliorer la qualité des visites, des panneaux pédagogiques ont également été réalisés pour expliquer les activités de production et le fonctionnement de l'usine.

VISITE DES INSTALLATIONS

SAVOIE DÉCHETS organise des visites guidées de l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets ainsi que des centres de tri. Les visites de l'UVETD encadrées

par les techniciens de Savoie Déchets se décomposent en deux parties :

- une présentation du process effectuée à l'aide d'un diaporama adapté en fonction du public concerné,
- la visite de l'usine.

Les visites s'adressent à tous :

- Élèves des établissements scolaires de l'école primaire (classe CM1) à l'université,
- Elus et personnels des collectivités membres de Savoie Déchets et autres collectivités,
- Particuliers : près de 100 personnes sont venues dans le cadre des Journées du patrimoine.

Les visites des centres de tri sont animées par les techniciens de Savoie Déchets, les Amitris des collectivités membres, ou les prestataires des centres de tri.

Pour tout renseignement concernant la visite des sites, vous pouvez contacter : Monsieur **Nathaniel LANARO**.

Tél. 04 79 68 35 00

contact@savoie-dechets.fr

La charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D)

LES COLLECTIVITÉS locales du sillon alpin et leurs groupements, présents sur les territoires des agglomérations de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute Savoie, ont fortement investi, directement ou indirectement, dans le domaine du développement durable. En particulier dans les filières de traitement des déchets (incinération, méthanisation, tri, compostage) et dans la recherche de solutions pérennes.

Depuis plusieurs années, et en raison de l'interpénétration des bassins de vie et territoires du sillon alpin, les services de ces collectivités ou groupements ont échangé sur leurs expériences et politiques mises en place à l'occasion de l'exercice de leurs compétences respectives en matière de gestion et traitement des déchets relevant de missions de service public.

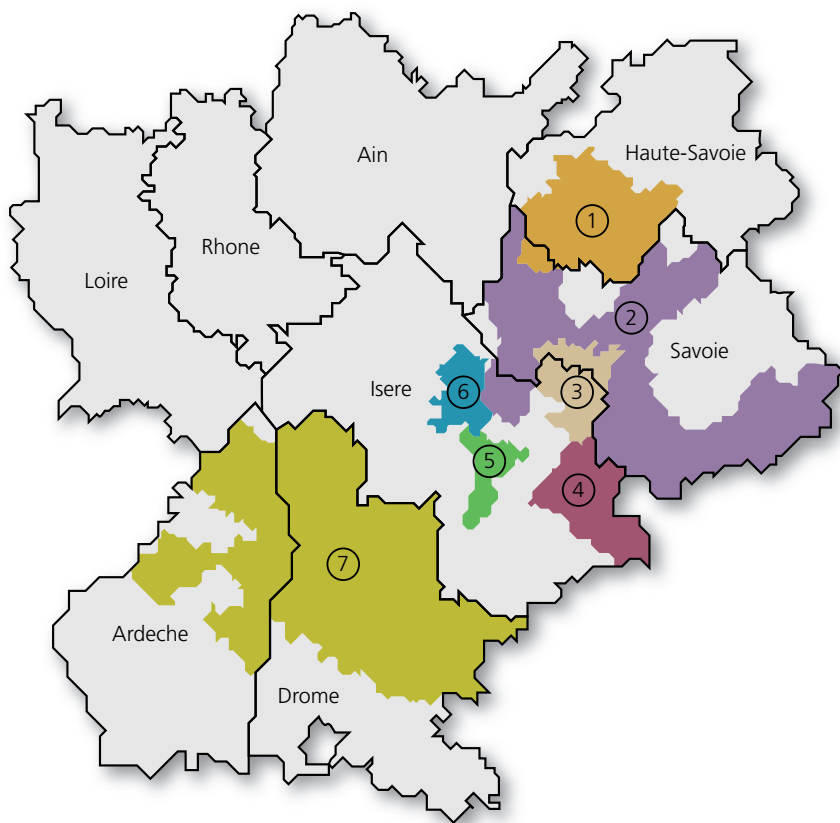
Les collectivités se trouvent aujourd'hui confrontées à de nouveaux défis dont :

- la baisse des tonnages,
- le durcissement des contraintes réglementaires,
- l'engagement du GRENELLE de l'environnement.

Un contexte qui rend la collaboration entre collectivités encore plus nécessaire. Objectif : développer une vision stratégique commune permettant de dégager des axes de développement et une mise en cohérence des modalités d'interventions dans le bassin de vie du Sillon Alpin.

C'est pourquoi un cadre juridique plus formalisé est mis en place afin de pérenniser cette collaboration.

Ce projet de coopération concerne 7 collectivités, soit du nord au sud :



1. Le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) ;
2. Le Syndicat Mixte Savoie-Déchets ;
3. Le Syndicat Intercommunal du BREDA et de la Combe de Savoie (SIBRECSA) ;
4. La Communauté de Communes de l'Oisans ;
5. La Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes-Métropole ;
6. La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais ;
7. Le Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD).



Signature de la charte de Coopération du Sillon Alpin

La signature de la Charte de coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D) entre les collectivités a eu lieu le 13 décembre 2011. Monsieur Lionel Mithieux, Président de Savoie Déchets est le 1er Président élu de cette coopération.

Dans le cadre de l'élaboration des Plans Départementaux de Prévention et de Gestion Durable des Déchets Non Dangereux, les Conseils Généraux, sur lesquels est implanté le CSA3D, sont également associés à la concertation.

Objectifs de la coopération

Les objectifs de la coopération peuvent se décliner comme suit :

1 - Constituer un réseau d'échange

Les échanges et la coopération entre les adhérents porteront sur les thèmes suivants :

1. Mise en commun des expériences et pratiques en faveur de la prévention et de la réduction à la source des déchets, du recyclage, de la valorisation et du réemploi des déchets, etc. ;
2. Mise en commun des développements sur les avancées et progrès technologiques, partage des expérimentations techniques menées par les adhérents ;
3. Évaluations et écobilans des différents systèmes, installations, équipements, procédés, expérimentations de traitement et valorisation des déchets ;
4. Retours d'expérience sur le suivi environnemental des installations et leurs performances ;
5. Identification de nouveaux exutoires pour les déchets ;
6. Identification des filières en place de traitement et transport des déchets (déchets ménagers, sous-produits de l'assainissement...) et échanges sur leur efficacité respective ;
7. Développement de nouvelles filières de traitement des déchets ;
8. recherches et études en vue de la préservation

LES PRINCIPAUX POINTS DE LA CHARTE

- Des échanges et des retours d'information entre les différents services des EPCI,
- La mise en place d'une stratégie commune à partir du travail de réflexion et d'échange entre les élus (comité de pilotage),
- Un exercice en commun de compétences entre EPCI,
- L'ouverture à de futurs adhérents publics sous réserve de l'accord de l'unanimité des signataires.
- Pas de nouveau maître d'ouvrage (chaque EPCI est maître d'ouvrage de ses équipements),
- Pas de création de structure dédiée ni de transfert de compétence (chaque EPCI demeure compétent),
- Pas de décision au sein du comité de pilotage : décisions prises par les EPCI (au vu des travaux issus de la coopération),
- Tarification des prestations réalisées pour le compte d'un autre adhérent à l'euro/l'euro (pas de tarif commun unique aux EPCI).

vation des coûts d'équilibres des différents équipements techniques ;

9. Toute autre étude, analyse, expertise en matière de gestion et traitement des déchets et susceptibles d'intéresser tous ou certains des adhérents.
10. Optimisation des coûts de fonctionnement et d'exploitation des équipements des filières en matière de gestion et traitement des déchets ;

2° - Mutualiser les équipements publics et les compétences

- Mise en place de groupements de commandes pour bénéficier des effets de masse.
- Synchronisation des plannings d'arrêts pour une gestion optimale des secours inter-usines.
- Mise en place d'un inter dépannage entre installations.

3° - Développer une stratégie commune en matière de gestion et de traitement des déchets

- Partage d'une vision stratégique globale de la gestion des déchets entre les adhérents et avec les territoires avoisinants ;
- Mise en cohérence sur les territoires en cause des stratégies et politiques de gestion des déchets ainsi que des services proposés en matière de déchets aux usagers ;
- Amélioration de la performance des actions et dispositifs mis en place en termes de prévention et valorisation des déchets ;
- Optimisation des coûts de gestion des déchets et des installations nécessaires à leur traitement ;
- Développement des complémentarités, voire d'une suppléance et d'économies d'échelle, entre les équipements présents sur ces territoires pour la gestion et le traitement des déchets ;
- Limitation des flux entre territoires et promotion des transports alternatifs (ferroviaire notamment) pour la gestion des déchets.

Glossaire

AOX Halogènes organiques absorbables.

CO Monoxyde de Carbone.

COT Carbone Organique Total.

DASRI Déchets des Activités Soins à Risques Infectieux.

DBO5 Demande Biologique en Oxygène.

DCO Demande Chimique en Oxygène.

DH Déchets Hospitaliers.

Dioxine Composé chimique que l'on retrouve dans le process de l'incinération des déchets.

DIB Déchets Industriels Banals, déchets provenant des entreprises pouvant être assimilés aux ordures ménagères.

ELA Emballages pour Liquides Alimentaires, (5.03) (briques alimentaires).

EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Furane Composé chimique que l'on retrouve dans le process de l'incinération des déchets.

HCl Acide Chlorhydrique.

HCT Analyseur d'hydrocarbures totaux.

HF Acide Fluorhydrique.

MEST Matières En Suspension Totales.

Multi-matériaux Flux des emballages et des papiers collectés en un seul flux.

NH3 Ammoniac.

Norme ISO 14001 Elle prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un Système de Management de l'Environnement (SME) ayant pour but de s'assurer, avec un bon niveau de confiance, que l'organisme a pris les dispositions d'organisation et de gestion nécessaires :

- au respect de l'environnement,
- à la recherche d'une amélioration permanente des performances environnementales.

L'organisme traduit son engagement à travers sa politique environnementale et des objectifs d'amélioration de ses performances

environnementales.

NOx Oxydes d'Azote.

OM Ordures Ménagères.

pH Potentiel Hydrogène.

Population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Elle est égale à la population totale, à laquelle on intègre le nombre de résidences secondaires et le nombre places de caravanes.

REFIOM Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères. Il s'agit des poussières issues de la neutralisation des gaz des incinérateurs.

SO2 Dioxyde de Soufre.

T Température.

TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

UDEP Unité de DEPollution des eaux usées.

UVETD Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets.

Communauté d'Agglomération de Chambéry métropole
Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)
Communauté de Communes du Beaufortain
Communauté de Communes de Chartreuse Guiers (CCCG)
Communauté de Communes de Chautagne
Communauté de Communes de la Combe de Savoie (CCCS)
Communauté de Communes du Gelon et du Coisin (CCGC)
Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
Communauté de Communes du Mont Beauvoir (CCMB)
Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL)
Communauté de Communes des Entremonts en Chartreuse
Communauté de Communes de Yenne
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement
des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)



336, rue de Chantabord - 73000 Chambéry
Tél. 04 79 68 35 00 - Fax 04 79 96 86 29 - contact@savoie-dechets.fr

www.savoie-dechets.fr

Document imprimé sur papier recyclé